

ASSEMBLÉE NATIONALE9 octobre 2015

PLF POUR 2016 - (N° 3096)

Commission	
Gouvernement	

Adopté

AMENDEMENT

N° I-785

présenté par
Mme Rabault

ARTICLE 15

A l'alinéa 28, après la deuxième occurrence du mot :

« et »,

insérer les références :

« aux V et VI ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement rédactionnel.